



15^{ème} compétition internationale du court-métrage d'animation

Règlement

Art. 1. Objectifs

FICAM®, Festival International de Cinéma d'Animation de Meknès a pour but de promouvoir le rayonnement et la diffusion au Maroc de films d'animation du monde entier et de favoriser les échanges entre professionnels, créateurs, étudiants et public.

Le **FICAM®** propose une section officielle avec une compétition internationale de courts et longs métrages, un volet information (programmes, thématiques, rétrospective...), un volet formation, ainsi qu'un cycle de conférences et de Master Class.

Dans ce cadre, la 15^{ème} compétition internationale du court métrage d'animation est organisée afin de mettre en valeur, soutenir et encourager la création de court métrage d'animation.

Art. 2. Structure

Le Festival International de Cinéma d'Animation de Meknès (**FICAM®**) est organisé par la Fondation Aïcha® en partenariat avec l'Institut français de Meknès et Les Conserves de Meknès-Aïcha®.

Art. 3. La Court Compet'

Art. 3.1 Définition

Peut être soumis à la sélection du **FICAM®**, dans le cadre de la 15^{ème} compétition internationale du court métrage d'animation, qui se déroulera du **vendredi 10 au mercredi 15 mai 2024**, tout film de moins de 30 minutes dont les caractéristiques correspondent à la définition de l'animation donnée par l'Association Internationale du Film d'Animation (ASIFA) lors de son Assemblée Générale extraordinaire du 19/6/80 à Zagreb.

FICAM® se réserve en outre le droit de présenter d'autres films, jugés dignes d'intérêt dans le cadre du Festival.

Art. 3.2 Sections de la Court Compet'

Sélection officielle en compétition :

- 1) Courts-métrages professionnels nationaux et internationaux.
- 2) Courts-métrages d'école ou de fin d'études nationaux et internationaux.
- 3) Courts-métrages nationaux et internationaux pour jeune public.

En fonction de la programmation, le Festival peut également ajouter des programmes ou des films hors compétition.

Art. 3.3 Prix et Palmarès

Les films des sections citées précédemment sont éligibles à la compétition internationale, dotées de prix en numéraire et/ou honorifique.

- 1) Le Jury, composé de professionnels du cinéma d'animation remet :
 - **Le Grand Prix** du court-métrage d'animation **FICAM®**, le film considéré comme le meilleur de la sélection, doté de 3000 euros.
 - **La Mention Spéciale du Jury**, soit le coup de cœur du jury.
 - **Le Meilleur film étudiant**, un encouragement pour la nouvelle génération.
- 2) Le public remet :
 - **Le Prix du Public**, désigné par les votes du public collectés à la fin des projections.
- 3) Le Jury Junior, composé de lycéens de la ville de Meknès :
 - **Le Prix du Jury Junior**
- 4) Le Jury Jeune Public remet :
 - **Le Prix du meilleur film Jeune Public**

Lorsqu'il s'agit d'un prix en numéraire, un versement bancaire sera effectué endéans les huit mois suivant la fin du Festival au compte indiqué par le lauréat. En ce qui concerne les sommes ou les services offerts directement par des partenaires du Festival, ceux-ci sont tenus de s'engager contractuellement vis-à-vis des lauréats. En aucun cas le Festival ne pourra être tenu responsable du non-respect des clauses des dits contrats.

La proclamation des résultats est faite dans le cadre du Festival, lors de la Soirée de Clôture du **FICAM®**.

Art. 4. Participation à la 15^{ème} compétition internationale du cinéma d'animation du FICAM®

Tous les films d'animation valablement inscrits avant le **vendredi 16 février 2024, 23:59 GMT**, sont soumis au comité de sélection du Festival désigné par **FICAM®**. Les décisions de ce comité sont sans appel. Il appartient au Comité de sélection de déterminer à quelle(s) section(s) chaque film peut appartenir, ainsi que de décider de la pertinence à maintenir, ajouter ou supprimer une section.

Les films sélectionnés sont d'office considérés comme candidats à la compétition du Festival, qui se tiendra du **vendredi 10 au mercredi 15 mai 2024**.

Art. 4.1 Conditions d'admission à la Court Compet'

Le festival **FICAM®** est ouvert à tous les courts-métrages d'animation produits à partir du **1^{er} janvier 2023** et soumis avant le **vendredi 16 février 2024, 23:59 GMT**, sans distinction d'origine ou de technique.

Le Festival ne perçoit pas de droit d'inscription.

Le producteur/réalisateur désireux de soumettre un film à la sélection du Festival doit faire parvenir à **FICAM®**, **dans les délais requis**, un dossier d'inscription comprenant :

- 1) La fiche d'inscription, dûment complétée, disponible sur le site www.ficam.ma
- 2) Le CV du réalisateur.
- 3) Une photo du réalisateur, au format JPEG, définition minimum 300 dpi
- 4) Deux photos du film au format JPEG, définition minimum 300 dpi.

Le dossier doit être envoyé à l'adresse électronique suivante :

ficam@institutfrancais-maroc.com

Art. 4.2 Format et envoi des fichiers de projection

Le Festival donne sa préférence aux fichiers dématérialisés.

Le Festival donne sa préférence au format de projection suivant :

MP4 HD ; sans sous-titres dans l'image ; son 5.1 ou stéréo.

Le Festival donne sa préférence aux versions originales. Les fichiers de sous-titres et de dialogues doivent, impérativement, être en français et envoyés séparément.

Concernant les films à destination du jeune public, les versions françaises sont privilégiées.

Art. 5. Non-respect des délais

Le Festival dégage toute responsabilité pour les films sélectionnés qui lui seraient parvenus en dehors des délais prescrits, soit après le **vendredi 16 février 2024, 23:59 GMT**, et en particulier au moment du Festival lui-même.

Afin de ne pas entraver le bon déroulement de la manifestation, le Festival se réserve le droit de ne pas programmer les films reçus hors délais.

Art. 6. Envois non sollicités

En aucun cas le Festival ne supportera les frais de transport, de dédouanement, de dépôt ou autres pour des copies qu'il n'aurait pas sollicitées et qui lui seraient malgré tout expédiées, ou pour les copies envoyées en dehors des délais requis.

Art. 7. Droits d'exploitation

Les participants cèdent gracieusement au Festival, sans contrepartie d'aucune sorte, le droit de diffusion des films sélectionnés pour les projections publiques du Festival, les projections jury, les projections presse et la Soirée de Clôture.

Art. 7.1 Diffusion des films

Projection en salle

Aucun court-métrage programmé au Festival ne pourra faire l'objet de plus de quatre projections. Pour toute projection supplémentaire de quelque nature que ce soit, dans l'enceinte du Festival ou à l'extérieur de celui-ci, **FICAM®** s'engage à demander l'autorisation écrite au producteur/réalisateur.

Art. 7.2 Utilisation d'extraits des films sélectionnés

Sauf avis contraire, le Festival peut utiliser des extraits de films sélectionnés, dans le but de promouvoir le Festival auprès du grand public sur son site, www.ficam.ma, sur sa plateforme online et sur ses réseaux sociaux. Ces extraits ne pourront pas excéder 10 % de la durée totale du film.

En ce qui concerne les extraits de films qui feraient l'objet d'une utilisation télévisuelle, le Festival s'engage à exiger au préalable un engagement écrit des stations de télévision stipulant que sans l'autorisation écrite du producteur/réalisateur, les extraits du film incorporés dans un programme ne pourront être utilisés dans des émissions diffusés une semaine ou plus après la clôture du Festival.

Art. 7.3 Utilisation des documents iconographiques

Le Festival s'engage à utiliser tout document photographique ou autre lié aux films inscrits (dossiers de presse, affiches, dépliants, photos, ...) fourni par le producteur/réalisateur uniquement dans le cadre du Festival et de sa promotion. Ces documents seront communiqués aux médias exclusivement dans le cadre de la promotion du Festival.

Sauf avis contraire du producteur/réalisateur, ces documents seront ensuite déposés dans les archives du Festival.

Art. 8. Invitations, Accréditations

En cas de sélection d'un court métrage conduisant à la diffusion de celui-ci lors du **FICAM®** 2024, l'hébergement et les frais de restauration des réalisateurs sont pris en charge par **FICAM®** sur une durée de trois jours durant le Festival.

Une accréditation est aussi remise, donnant ainsi libre accès à tous les événements du Festival.

En revanche, aucun frais de déplacement ne sera pris en charge par **FICAM®**.

Art. 9. Juridictions et litiges

La participation au Festival implique l'adhésion au présent règlement.

En cas de litige, les tribunaux du siège de l'organisateur, soit les tribunaux de Meknès, sont seuls compétents, la version française du présent règlement faisant foi.

Art. 10. Cas non prévus

Le Festival a le pouvoir de régler tous les cas non prévus par le présent règlement.

Art. 11. Contacts

- *Adresse Postale* :
Institut français de Meknès
Rue Ferhat Hachad, B.P 337, 50 000 Meknès, Maroc
- *Courriel* : ficam@institutfrancais-maroc.com
- *Site web* : www.ficam.ma
- *Tél* : +212 5 35 51 65 00



15th International Competition for The Animated Short Film

Terms and Conditions

Art. 1. Definition

The « Festival International de Cinéma d'Animation de Meknès » (**FICAM®**) is organized by the Aïcha® Fondation in collaboration with the French Institute of Meknes (Institut français de Meknès and Les Conserves de Meknès - Aïcha®) **from Friday, May 10th to Wednesday, May 15th, 2024.**

In this context, the 15th International Animated Short Film Competition is organized in order to promote, support and stimulate the production of short animated films.

Art. 2. Entry conditions

- **Accepted category:** short animated film
- **Maximum movie length:** 30 min
- **Origin:** any country
- **Language:** French subtitles must be present for any other language than French
- **Required format for pre-selection:** DVD or numeric files
- **Required distribution format:** DVD or numeric files
- **Production date:** produced from January 1st, 2023

Art. 3. Entry procedure for selection

1)- Directors should send their form duly completed (downloadable from the festival's website www.ficam.ma) as well as a resume, a DVD of the movie or a numeric files, two high-definition photos of the film, and a photo of the director. Photos should be sent in one email (in color, 300dpi) to: ficam@institutfrancais-maroc.com

2)- A film is considered as definitively registered once the correct registration form has been duly completed and received by the festival organizers along with the appropriate DVD. A completed entry form must accompany each film; however, a DVD may contain several films. The DVD must be clearly labeled with all films' titles.

3)- The deadline to any registration is Friday, February 16th, 2024.

4)- A special selection committee appointed by FICAM® organizers will be responsible for selecting films. The committee's decisions are final.

This Fifteenth International competition for animated short film is hold during the 22^d edition of FICAM in order to promote, support and stimulate the production of short animated films.

Art. 4. Format

1)- DVD or numeric files are the only accepted formats for the short films selection.

2)- All shipped items must be adequately well protected to avoid damage during shipment. No claims will be carry on.

Art. 5. Shipment and return of films

1)- Participants are responsible for the shipment of films. They should be sent by registered mail.

2)- DVDs will not be returned. They will be kept as archives by FICAM®.

3)- FICAM® declines any and all responsibility in case of loss or deterioration of the material during its transfer.

Art. 6. Screening and Sound

FICAM® makes a commitment to screen films in the best technical conditions of image and sound.

Art. 7. The Prizes

During the closing night, the following prizes will be awarded :

By the jury:

- **The Grand Prix for the best short animated film:** 3000 euros allocate to the winner of the animation's short film

- **Special mention of the jury.**

- **The best student film**

By the public:

-**Award of the public:** appointed by the votes of the audience attending the screenings

By a Jury Junior (composed by high school student)

-Generation FICAM award

By a Jury young public:

-Award of the best young public film

Art. 8. Invitation /Accreditation

The conditions of covering costs for participating directors are as follows:

If his short animated films is selected to be presented during the FICAM® 22^d edition, accommodation and meals expenses during 3 days along the 22^d edition of FICAM®, will be taking care of by FICAM®. An-Accreditation will be given to the director this accreditation gives free access to all screenings. FICAM® will not bear any travelling cost.

Art. 9. Insurance

Senders are responsible for any insurance related to the shipping of DVDs and other materials.

Art. 10. Rights

- 1)- The participants willingly, and without compensation of any sort, give the right to screen the selected film(s) for public showings at the Festival, for jury, press, and Closing Ceremony showings.
- 2)- Unless otherwise stated, the Festival may use excerpts of submitted films in order to promote the Festival.
- 3)- The Festival undertakes to use photographic material or other documents related to films submitted to the festival (press releases, posters, folders, festival website).

Art. 11. Jurisdiction

Participation in the festival implies acceptance of the current rules and regulations. Should any dispute arise, the court based nearest to the Festival organizers (Meknès Court) has sole jurisdiction and the French version alone has legal value.

Art. 12. Contact information

Please send films and all documents, before deadline, to:

Institut Français de Meknès

Rue Ferhat Hachad, B.P 337, 50 000 Meknès, Maroc

Tel: +212 5 35 51 65 00/ +212 5 35 51 64 90

Fax: +212 5 35 51 01 70

For more information, please contact us:

Website: www.ficam.ma

Email: ficam@institutfrançais-maroc.com

Institut français de Meknès
Rue Ferhat Hachad, B.P. 337
50 000 Meknès- Maroc
www.ficam.ma

Fiche d'inscription- Entry form

Délai : Vendredi 16 février 2024 - Deadline: Friday, February 16th 2024

Merci de remplir la fiche en majuscule / Please fill clearly in block letters

- **Fiche technique/ Credits**

Titre Original/ Original title :

Pays de production/ Country of production :

Année de production/ Year of production :

Durée/ length :

Image : Couleur Noir et blanc
Image : Color Black and white

Son : Mono Stéréo
Sound : Mono Stereo

Réalisateurs/ Directors :

Producteurs/ Producers :

Technique utilisée/ Technic used :

Bref synopsis/ Short synopsis :

.....

.....

.....

• **Distribution / casting**

Le film a t'il déjà été primé ?
Was the film previously awarded ?

Oui
 Yes

Non
 No

Prix remportés, noms des festivals, année :
Awards and festivals' names, year:

.....
.....
.....
.....
.....

• **Biographie et filmographie du réalisateur/ Director's biography and filmography**

Biographie/Biography :

.....
.....
.....

Filmographie/ Filmography :

.....
.....
.....
.....

• **Contact/ Contact person**

Adresse Réalisateur/ Director's address :

.....

Nom/ Last name : Prénom – First name :

Adresse complete/ address :

Ville/ City :

Code postal/ Zip code :

Pays/ Country :

Tél./ Tel : Fax :

E-mail : Website :

Déclare avoir pris connaissance du règlement/ I hereby confirm that I have read and understood the regulations.

Signature :